

Le Classement Européen M1
Classement au feu

soft collection en textile FR 1057D Tyvek
système modulaire de softwall + softblock

molo design, ltd

1470 Venables Street
Vancouver, B.C.
Canada V5L 2G7

t +1 604 685 0340

info@molodesign.com
www.molodesign.com



Le classement européen M1 pour les produits de la soft collection en textile FR Tyvek 1057D

Les produits molo de la soft collection dans la matière textile FR Tyvek 1057D sont complètement ignifugés et n'entretiennent pas une flamme. Le système modulaire de softwall + softblock dans la matière FR Tyvek 1057D est conforme aux classements européens en réaction au feu, M1 et B1. Ces classifications sont cohérents avec une utilisation dans tous les types de bâtiments. Tous les produits ne devront toujours pas approcher des flammes nues ou d'une source de chaleur afin d'éviter tout dommage.

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 30 juin 2021

N° P213221 - DEC/1

et annexe de 5 pages

Matériau présenté par : MOLO Design
1470 Venables Street
Vancouver BC, V5L 2G7
CANADA

Marque commerciale : FR 1057D, coated on two sides for soft collection

Description sommaire :

Composition globale : Non tissé à base de Polyethylene plastifié et ignifugé en surface

Utilisation : paroi de séparation

Masse : (88,0 ± 8,8) g/m² (déterminée par le LNE)

Epaisseur : (0,160 ± 0,016) mm (déterminée par le LNE)

Coloris : Blanc

Rapport d'essais : N° P213221 - DEC/1 du 30 juin 2021

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995)

Classement :

M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION NON COUVERTE PAR L'ART. AM18 §2 DE LA REGLEMENTATION ERP

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : LIMITEE A 1 AN A PARTIR DE SA DATE DE MISE EN OEUVRE DANS UN BÂTIMENT REGLEMENTÉ (MATÉRIAUX UTILISÉS À L'ABRI DES INTEMPÉRIES)

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P213221 - DEC/1 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 6 pages.**

Trappes, le 30 juin 2021



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

Romuald GORJUP

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 30 juin 2021

N° P213221 - DEC/1

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : MOLO Design

Date et référence de la commande : Bon pour accord sur proforma n° DEV2106816-V1 du 7/06/2021

Producteur : MOLO Design
CANADA

Marque commerciale et référence : FR 1057D, coated on two sides for soft collection

Composition globale : Non tissé à base de Polyethylene plastifié et ignifugé en surface

Caractéristiques attestées par le demandeur :

Masse : Non renseignée

Epaisseur : Non renseignée

Coloris : Blanc

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse : $(88,0 \pm 8,8)$ g/m²

Epaisseur : $(0,160 \pm 0,016)$ mm

Coloris : Blanc

suite du rapport page suivante

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : le 11/06/2021

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : le 29/06/2021

4. RESULTATS

4.1. ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE SELON NF P 92-503 (DECEMBRE 1995)

4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

Sens	Eprouvette 1				Eprouvette 2			
	Sens vertical Indifférent				Sens horizontal Indifférent			
Coloris	Blanc				Blanc			
Masse (g)	9,63				9,44			
Percement	Oui				Oui			
Moment d'inflammation (s)	–				–			
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	–				–			
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	–				–			
Distance > 250 mm après 5 min	–				–			
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non			
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non			
Longueur détruite/brûlée (mm)	210				225			
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	–				–			

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 3	Eprouvette 4	Eprouvette 5	Eprouvette 6	
Sens	Sens horizontal Indifférent	Sens horizontal Indifférent	Sens horizontal Indifférent	Sens horizontal Indifférent	
Coloris	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc	
Masse (g)	9,44	9,32	9,65	9,81	
Percement	Oui	Oui	Oui	Oui	
Moment d'inflammation (s)	–	–	–	–	
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	–	–	–	–	
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	–	–	–	–	
Distance > 250 mm après 5 min	–	–	–	–	
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non	Non	Non	Non	
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Longueur détruite/brûlée (mm)	225	200	185	240	Longueur moyenne 213
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	–	–	–	–	Largeur moyenne –

Durée d'inflammation ≤ 5 s	Oui
Longueur moyenne < 350 mm	Oui
Largeur moyenne < 90 mm	Oui
Chute de gouttes enflammées	Non

suite du rapport page suivante

4.2. ESSAI DE PERSISTANCE DE FLAMME SELON NF P 92-504 (DECEMBRE 1995)

4.2.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1	Eprouvette 2
Sens	Sens vertical Indifférent	Sens horizontal Indifférent
Coloris	Blanc	Blanc
Masse (g)	9,83	9,70
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0,7	0
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui	
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui	
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non

4.2.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 3	Eprouvette 4	Eprouvette 5	Eprouvette 6
Sens	Sens vertical Indifférent	Sens vertical Indifférent	Sens vertical Indifférent	Sens vertical Indifférent
Coloris	Blanc	Blanc	Blanc	Blanc
Masse (g)	9,83	9,47	9,61	9,60
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0,7	0,7	1,7	0,5
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

suite du rapport page suivante

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

À l'issue des essais au brûleur électrique, un percement sans inflammation des éprouvettes est observé. Les essais complémentaires de persistance de flamme ont donc été réalisés.

Trappes, le 5 juillet 2021



**Le Responsable du
Département Comportement au
Feu et Sécurité Incendie**

Romuald GORJUP

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.